

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos . . . . .	v
Rapport de M. Marha à l'Académie des sciences morales et politiques, fait au nom de la section de morale, sur le concours relatif à l'examen critique des principes sur lesquels repose la pénalité, dans les doctrines les plus modernes. VII	
Préface de la deuxième édition. . . . .	xvii
Rapport de M. Ad. Franck à l'Académie des sciences morales et politiques. xxxiv	

## INTRODUCTION. — LA CRISE ACTUELLE DU DROIT CRIMINEL. . . . . 1

L'origine de cette crise : les progrès du naturalisme et du déterminisme, 1. — Les précurseurs des criminalistes naturalistes au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'Holbach et La Mettrie, 4. — La crise de la morale, 7. — L'esprit d'envahissement et de système de quelques physiologistes et médecins matérialistes, 9. — L'application du naturalisme et du déterminisme au droit pénal; les théories modernes de la criminalité et de la pénalité, 12.

## PREMIÈRE PARTIE. — LE CRIME

### CHAPITRE PREMIER. — LE CRIME ET L'ATAVISME. . . . . 18

La théorie de M. le Dr Lombroso, 18. — L'atavisme d'après Darwin, 19. — La préface de M. le Dr Letourneau, 20. — *L'humanité préhistorique*; indices de la moralité et de la religiosité de l'homme préhistorique, 21; sa capacité cranienne, 23. — *La moralité et la criminalité des anciens peuples*: Notion de la loi morale, 24. — Justice synonyme de droiture, 25. — La justice humaine et la justice divine, 27. — La justice civile et l'égalité, 27. — La croyance à une différence de nature entre l'homme et les animaux, 28. — La distinction de la vie de l'âme et de la vie du corps, 30. — La croyance à l'immortalité de l'âme, 32. — *Les vertus individuelles*, 32. — La pudeur, 33. — L'amour du prochain, des pauvres et des étrangers, 35. — La veracité, 36. — Le remords, 39. — *Les crimes punis*: L'infanticide, 39. — Le vol, 40. — Le rapt, 41. — Le suicide, 42. — Le criminel peut-il être assimilé à l'homme primitif ? 43, — à l'homme du moyen âge ? 44. — au sauvage contemporain ? 44. — *La criminalité infantile*, 46. — *La criminalité féminine*, 49. — Part proportionnelle du sexe féminin, dans les incendies et les empoisonnements, 52; — dans les assassinats, les vols et les escroqueries, 53; — les adultères, 54; — les outrages publics à la pudeur et les excitations de mineurs à la débauche, 56; — les crimes contre l'enfant, les délits de parole, 57; — les récidives, 58; — les suicides, 59. — Peut-on mesurer la moralité des deux sexes uniquement par les statistiques criminelles ? 59. — *Les prétendus caractères anatomiques et physiologiques du criminel*, 65. — La physiognomie, 61. — Le type criminel, 66. — La capacité cranienne, 67. — Les anomalies des circonvolutions du cerveau, 69. — La brachycéphalie, de la dolichocephalie, 70. — L'asymétrie de la face, 71. — La longueur de la face, 72. — La fossette occipitale moyenne, 72. — L'abondance et le caractère des cheveux, 73. — Les oreilles, 73. — Les dents, 74. — La forme du nez, 74. — La forme des mains, 75. — L'insensibilité physique, 75. — Le tatouage, 78. — L'innervation vaso-motrice, 79. — Autres anomalies, 79. — L'obsession, chez les criminalistes darwinistes, de la descendance simienne, 80. — Abus de l'atavisme; explication par l'atavisme du duel, du jury, du droit de grâce, de la circoncision, des

indulgences... et de l'oppositiva qui est faite à la théorie de M. le Dr Despine, 81. — Rigueur scientifique plus apparente que réelle, 81. — Les aliénés de Paris, 82. — La folie morale, 83. — L'épilepsie, 84. — Conclusion, 85.

## CHAPITRE II. — LE CRIME ET L'HÉRÉDITÉ. . . . . 126

La croyance à l'hérédité, chez les anciens peuples, 88. — L'hérédité de la folie, 89. — L'hérédité physiologique, 90. — L'hérédité intellectuelle, 91. — L'hérédité morale, d'après Platon, Aristote, Plutarque et Gallen, 92. — L'hérédité morale, d'après M. le Dr Maudsley, 94. — Le crime n'est pas une fatalité héréditaire, 95. — La vertu n'est pas héréditaire, 96. — Exemples de grands criminels de parents honnêtes, 96. — Les exemples de criminels issus de parents honnêtes sont-ils nombreux et convaincants? 97. — L'hérédité des penchants héréditaires des actes, 98. — L'hérédité n'exclut pas la liberté, 99. — Les héréditaires ne sont pas irrésistibles, 100. — L'hérédité et la Liberté sont conciliables, 101. — Pourquoi la liberté est niée par les matérialistes, 102. — Pourquoi on ne doit pas appliquer aux hommes ce qui est vrai sur les animaux, 103. — Les aliénés ne sont pas héréditaires, 104. — Le crime avec l'hérédité, 105. — Conclusion, 106.

## CHAPITRE III. — LE CRIME ET L'ANOMALIE MORALE. . . . . 127

La théorie de M. le Dr Despine, 105. — La séparation des facultés intellectuelles et des facultés morales est-elle possible? La folie morale des aliénés et l'anomalie morale de M. le Dr Despine, de La Mettrie et de M. Lévy-Brullé, 106. — L'oblitération du sens moral, chez les criminels, et ses causes, 107. — Bons antécédents d'un grand nombre de criminels, 108. — Les bons sentiments ne sont pas entièrement éteints chez les criminels; exemples, 110. — Étendue en bien et en mal de la nature humaine, 111. — Véritable nature du criminel, 112. — État psychologique du récidiviste, 113. — L'imprévoyance des criminels, 114. — Explication de cette imprévoyance, dans les crimes contre les mœurs, 115. — Grand nombre de crimes et de criminels non découverts, 115. — L'inconscience morale. — La préparation du crime, 116. — Danger des pensées criminelles, 117. — Danger de l'impunité, 118. — Pourquoi quelques crimes sont inspirés par des motifs futiles, 118. — L'absence de pitié. — L'exécution du crime, 119. — État psychologique du criminel, au moment de l'exécution du crime, et après le crime, 120. — La criminalité est progressive; exemple, le parricide de Marie Boyer et de son complice, 121. — L'absence de pitié dans les crimes commis par haine; le double assassinat de Siméon, 122. — La passion et le crime, 123. — Le traitement curatif proposé par M. le Dr Despine, 125. — Distinction arbitraire entre le délit et le crime, 125. — Conclusion, 126.

## CHAPITRE IV. — LE CRIME ET LA FOLIE. . . . . 128

Les tendances opposées des magistrats et des médecins, 128. — L'autopsie des criminels et les prétendues erreurs judiciaires, 129. — La signification des altérations du cerveau constatées à l'autopsie des criminels, 130. — Les détenus aliénés; leur nombre, 132. — L'énormité du crime n'est pas une preuve de folie; exemple d'un parricide monstrueux, commis par un fils de famille, intelligent, instruit, âgé de sept ans, 133. — Les caractères distinctifs de l'aliéné et du criminel, 135.

## CHAPITRE V. — LE CRIME ET LA DÉGÉNÉRESCENCE. . . . . 138

La théorie de M. le Dr Maudsley, 138. — Les dégénérés irresponsables et les dégénérés responsables, 139. — L'intelligence des criminels, 140. — Crimes qui exigent de l'intelligence, 141. — La valeur de quelques signes de dégénérescence, 142. — La dégradation physique et morale des criminels est l'effet et non la cause de la criminalité, 143. — Mesures proposées à l'égard de quelques dégénérés prévenus de vagabondage, 144. — L'inégalité des facultés intellectuelles et morales. — La faiblesse d'esprit et la responsabilité pénale, 145.

## CHAPITRE VI. — LE CRIME ET LE TEMPÉRAMENT, LE SEXE, LA RACE. 146

- § 1. *Le crime et le tempérament.* — La Rochefoucauld et d'Holbach, 146. — Les défauts de caractère et les vices, 147. — Les divers tempéraments chez les criminels, 147. — § 2. *Le crime et le sexe.* — Les causes de la supériorité morale du sexe féminin, 148. — Le sentiment religieux chez la femme; observation de Bayle et de Richelieu, 149. — Les causes de la diminution de la criminalité féminine et de l'accroissement de la criminalité masculine, 150. — § 3. *Le crime et la race.* — L'influence de la race et l'universalité des principes du droit pénal, 151. — La criminalité comparée des Arabes et des Européens, 152. — Le crime n'est fatal chez aucune race, 154. — Les changements de caractère et de mœurs produits par les institutions politiques et religieuses, 155. — Le croisement des races n'est pas une cause de dégénérescence, 156. — Conclusion, 157.

## CHAPITRE VII. — LE CRIME, LE CLIMAT ET LA NOURRITURE. . . 159

- § 1. *Le crime et le climat.* — L'influence de l'air, des vents, des lieux, des montagnes et des eaux, d'après Hippocrate, Galien, Polybe, Platon et Cicéron, 159. — L'action du milieu physique, d'après Montaigne, Bodin, Chardin, l'abbé Du Bos, M. Taine, 159. — L'influence du climat sur le caractère, la sensibilité, l'imagination, la volonté, 160; elle peut être combattue par l'éducation et le sentiment religieux, 161. — Le climat et les crimes contre les mœurs, 162. — L'influence des saisons sur les maladies mentales et les suicides, 163. — Le climat et les crimes contre les personnes, 164. — La forme particulière donnée par le climat à la criminalité, 164. — La tendance au mensonge, 165. — La criminalité corse; les moyens de la diminuer, 165. — Le climat et l'ivrognerie, 166. — Le climat et les institutions, 167. — § 2. *Le crime et la nourriture.* — Expériences de Lycurgue, 168. — L'action du vin, du café, de la bière, 168. — L'influence des aliments sur les tendances morales, d'après Platon et Plutarque, 169. — Paradoxe de Feuerbach, de La Mettrie et de M. le Dr Lombroso; l'usage de la viande et les instincts criminels, 169.

## CHAPITRE VIII. — LE CRIME ET L'IGNORANCE. . . . . 171

- Les influences sociales. La sociologie criminelle, 171. — L'influence de l'ignorance sur la criminalité d'après MM. Acolas, Poullée, Buchner, Victor Hugo, Helvétius, La Mettrie, Condorcet, 173. — Les dangers de l'ignorance; la croyance aux sorciers, 174. — Les bienfaits de l'instruction, 175. — Un paradoxe de M. Renan réfuté par Cicéron, les philosophes chinois et Platon, 176. — Le paradoxe de Soerate, Marc-Aurèle, Descartes, Gassendi et de M. Marion réfuté par Aristote, Montaigne, et l'observation des criminels, 177. — Le génie et le vice; l'ignorance et la vertu, 178. — Les crimes commis par des accusés ayant reçu une instruction supérieure, 179. — Les causes du désaccord entre la raison et les actes, 180. — Les causes des différences morales entre les hommes, 181. — La moralité chez les ignorants, 182. — « L'affinement des esprits n'en est point l'assagissement »; exemples historiques, 183. — L'ignorance et la criminalité, d'après les statistiques criminelles, 184. — L'instruction primaire, 186. — L'enseignement secondaire. Dangers des études scientifiques isolées des études littéraires; la chimie et le crime: l'assassinat de B., 187. — Les sciences physiques et naturelles; sage conseil de Diderot, 189. — L'influence du darwinisme sur la criminalité, 190. — Le scepticisme, 192. — L'affaiblissement des croyances spiritualistes et l'accroissement de la criminalité, 194; surtout chez les jeunes gens, 195. — Les suicides de jeunes gens, 197. — La forme nouvelle donnée par l'instruction à la criminalité, 197. — Conclusion: l'insuffisance de l'instruction, la nécessité de l'éducation morale, la puissance moralisatrice du sentiment, 199.

## CHAPITRE IX. — LE CRIME ET LA MISÈRE . . . . . 201

- Divergences d'opinions entre les physiologistes et les sociologues, 201. — L'influence de la misère sur la criminalité, 202. — Paradoxe du Dr Buchner, 203. — La criminalité comparée des gens sans aveu et de ceux qui exercent les profes-

sions libérales, 203. — La criminalité et la richesse, 205. — Les voils de blé et de farine, leurs auteurs, 206. — Les dangers de la richesse, 206. — Conclusion, 207.

## CHAPITRE X. — LE CRIME ET L'IMITATION. — LE CRIME DANS LES VILLES ET LES CAMPAGNES. — LE CRIME ET LES PROFESSIONS. 208

§ 1. *Le crime et l'imitation.* — La contagion par l'imitation des maladies nerveuses et du suicide, 208. — La contagion des passions, 209. — Le penchant à l'imitation chez l'enfant, 209. — Les exemples des parents; la loi de 1889 sur la déchéance de la puissance paternelle, 210. — La contagion morale, 210. — La propagation du vice et du crime, 212. — L'imitation des villes par les campagnes, des classes élevées par le peuple; observations d'Euripide, de Cicéron, de Sénèque et de Massillon; exemples historiques, 213. — L'imitation des formes spéciales de la criminalité: le vitriol, le dépèçage des cadavres, l'outrage envers les magistrats d'Audiencia, 213. — L'imitation des doubles suicides, 214. — Le danger des mauvaises lectures, 215; leur influence sur la criminalité, 216. — L'imitation des Vies des hommes illustres et des saints, 217. — Les dangers des récits de crimes et de suicides, 218. — § 2. *La criminalité des villes et des campagnes.* — Observations de Stuart et de Darwin, 219. — Les crimes sont plus nombreux dans les villes; la forme de la criminalité y est différente, 220. — Les suicides, 220. — Les causes de la supériorité morale des campagnes, 220. — § 3. *Le crime et les professions,* 223. — Les cultivateurs, les pêcheurs, les domestiques, les ouvriers bouchers, tailleurs, cordonniers et boulangers, 224. — Les commerçants, 225. — Les notaires, 226. — Les agents d'affaires, 227. — Les avocats sans causes, les médecins sans clientèle, 228. — Les politiciens; la Bohême littéraire; les financiers et la presse, 229. — La petite industrie et la grande industrie, 230.

## CHAPITRE XI. — LE CRIME ET LES DEVOIRS DE LA SOCIÉTÉ. . . 231

La société et le crime, 231. — La responsabilité personnelle, 232, et la solidarité sociale, 233. — Les devoirs de la société envers les aliénés et les épiléptiques indigents, 234; envers l'enfant: l'éducation correctionnelle dans les établissements privés et les établissements publics; nécessité de modifier l'article 331 du Code pénal, 235. — Propositions de réformes relatives aux provocations des faux amis, 236; à la présomption légale de discernement, 236; à la durée de la détention dans les maisons de correction; à la révision de l'échelle des peines; à l'organisation du travail dans les prisons, 237; à la répression du vagabondage et de la mendicité, 238; au rétablissement des aumôniers dans les prisons, 239; à l'exécution du décret du 5 juillet 1808 sur les dépôts de mendicité, 240; à la répression de l'alcoolisme, 241; à la dépopulation des campagnes, 241. — Les conséquences fâcheuses des lois qui ont rétabli le divorce, le port d'armes en Corse, et créé le monopole des allumettes, 242.

## CHAPITRE XII. — LE CRIME ET LES PASSIONS. . . . . 244

La physiologie et le milieu social ne suffisent pas pour expliquer le crime, 244. — Les passions, principales causes de la criminalité, 245. — L'égoïsme: le passage du vice au délit, 246. — Les mobiles des crimes, 249. — La paresse; la prétendue activité criminelle, d'après M. E. Ferri, 250; le dédain du travail agricole. Le développement du fonctionnarisme, 251. — L'amour des plaisirs, 251. — La cupidité, 252. — Le chantage, 253. — La débauche, 254. — Le désordre des mœurs et la criminalité féminine, 255; la débauche et la méchanceté, 256. — L'amour du luxe et de la toilette, 257. — L'alcoolisme; paradoxe de M. Renan, 258. — Relation entre la consommation de l'alcool, le crime, la folie et le suicide, 259. — La haine et la vengeance, 260. — La diversité des passions et la diversité des crimes; le passage d'un crime à un autre, 262.

## CHAPITRE XIII. — LE CRIME, LE PARADOXE ET LA POLITIQUE. 264

Le crime et le paradoxe. — Le dédain des vérités morales, l'amour du para-

Les idées fausses et le crime; la Terreur et la Commune; *les restitutionnaires* et J.-J. Rousseau, 267. — Les sophismes et la haine de la société, 269. — Les excitations de la presse et des réunions publiques, 270. — Le danger des idées fausses, dans les questions morales et sociales, 271. — Les devoirs des écrivains à l'égard des classes inférieures, 272. — Les philosophes athées et matérialistes du xviii<sup>e</sup> siècle; les hypothèses transformées en dogmes scientifiques, 273. — Les dangers du déterminisme et du naturalisme, 274. — Les voleurs et les théories anarchistes, 276. — § 2. *Le crime et la politique*. — Les élections et les délits de coups et blessures volontaires, 277. — Les assassinats et les faux témoignages inspirés par les passions politiques, 277. — La corruption; le rôle de l'argent dans les élections, 277. — Les élections ecclésiastiques, d'après Bossuet, 278. — La corruption électorale à Rome, 278. — Les services électoraux payés en fonctions publiques, 279. — Les dénonciations contre les fonctionnaires, 280. — Les falsifications du scrutin, 280. — Le trafic des influences politiques en Amérique, 281. — Les crimes de concussion; les délits d'injures et de diffamation, 282. — L'alcoolisme et la politique, 283. — Les crimes politiques, 284. — Les ambitions politiques, 284.

#### CHAPITRE XIV. — LE CRIME ET LE LIBRE ARBITRE . . . . . 286

Faiblesse et grandeur de l'homme; le physique et le moral, les influences et la volonté, 286. — La puissance de la volonté, 288. — La confusion de la volonté et du désir par les criminalistes matérialistes, 289. — La liberté prouvée par le sentiment de la responsabilité morale, 290. — La théorie de la fatalité du crime repoussée par les criminels, 291. — Exemples de criminels reconnaissant leur responsabilité morale, 292. — L'acceptation du châtiment par les criminels, 294. — Réponse à une objection de M. Lévy-Bruhl, 295. — Exemples de criminels se dénonçant pour expier leurs crimes, 296. — L'état psychologique du criminel après sa condamnation, 297. — Le sentiment de sa faute; son besoin de pardon, 298. — Le remords; les suicides par remords, 299. — L'explication du remords par La Mettrie, E. Ferri, Guyau et M. Lombroso, 301. — Les animaux ont-ils des remords? 302. — Les dénégations et les aveux des criminels; leurs causes, leur caractère, 302. — Etat psychologique du criminel qui avoue, 303. — Lettre du président d'Entrecasteaux, 304. — La croyance du criminel à sa responsabilité morale est-elle une illusion? 305. — La confrontation du criminel avec le cadavre de la victime, 309. — Les sentiments éprouvés par les témoins du crime, 309; par les parents du criminel: criminels accusés par leurs enfants, 310. — Le libre arbitre prouvé encore par les réhabilitations et les grâces, 311. — *Les statistiques criminelles et le libre arbitre*, 312. — La prétendue fixité dans le nombre des crimes se concilie avec le libre arbitre, 314. — Cette constance, d'ailleurs, n'existe pas: variations dans le nombre des crimes, 315; dans la part proportionnelle des deux sexes, 316. — Accroissement de la criminalité chez les jeunes gens, 317. — Marche progressive de la criminalité, 317. — Augmentation du nombre des suicides; variations dans la part proportionnelle des deux sexes, dans le nombre des suicides, 318. — *La prévision des actions humaines*, 318. — Les changements de conduite imprévus: les crimes imprévus, les conversions imprévues, 320. — Conclusion, 321.

## DEUXIÈME PARTIE. — LA PEINE

#### CHAPITRE XV. — L'ORIGINE DE LA JUSTICE PÉNALE. . . . . 323

(Examen de la théorie de M. Littré.)

La justice civile et la justice pénale; confusion faite par M. Littré, 323. — Étymologie du mot *Peine*; sens de Πονή dans Homère et Hérodote, 325. — À l'origine des sociétés, le crime a été considéré comme une souillure morale, et non comme un simple dommage, 326. — Le caractère *expiator* de la peine chez les anciens Hindous, les Perses et les Hébreux, 328. — La punition des criminels était un sacrifice, 329. — Croyance universelle à une divinité punissant le crime, 329; les ordalies, 331; le duel, 332; les cérémonies expiatoires, 332. — La criminalité au temps d'Homère, 333; le crime et le châtiment dans l'*Odyssée* et l'*Illiade*, 334. — Le crime au temps de Grégoire de Tours, 336. —

Le droit de vengeance, 335. — La *juste vengeance*, 336. — Le devoir de la vengeance, 337. — Limites du droit de vengeance par le talion, 337 ; par l'obligation de rendre compte de son exercice, de rapporter une sentence de culpabilité, 339. — La composition ; son double caractère, 340. — Circonstances qui font augmenter le taux de la composition, 341. — Coexistence de la composition et des peines corporelles, 341. — Crimes graves non rachetables, 341. — La justice puissante a précédé la justice indemnisante, 342. — La composition n'a pas existé chez les Égyptiens et les Hindous, 344. — Les causes des imperfections de la justice sociale chez les peuples primitifs, 345. — Conclusion : l'idée de peine est une notion morale.

## CHAPITRE XVI. — LA RESPONSABILITÉ MORALE ET LA PEINE. . . 346

Les commandements de la loi et le libre arbitre, 346. — La responsabilité morale, dans les anciennes législations, 347. — Le spiritualisme naturel, la loi et le libre arbitre, 348. — Les conditions de l'imputabilité. — La contrainte physique et la contrainte morale, dans les législations modernes, 349. — La responsabilité morale et la responsabilité légale dans la contrainte, 350. — Le crime et la passion, 351. — La responsabilité morale dans la passion, 352. — La responsabilité morale dans la faute intentionnelle et dans la faute non intentionnelle, 342. — L'homicide par imprudence, d'après M. Paul Janet, 353. — Sans responsabilité morale, il n'y a ni responsabilité pénale, ni responsabilité civile, 353. — Le code civil, comme le code pénal, est fondé sur le libre arbitre, 354. — Les différents degrés de la responsabilité morale, 354. — L'irresponsabilité légale de l'aliéné ; la perte du libre arbitre dans la folie, 355. — L'irresponsabilité de l'aliéné dans le droit romain, l'ancien droit français, l'ancienne loi anglaise, 356. — Nécessité de poser aux assises une question spéciale sur la folie, 358 ; de créer un cours sur les maladies mentales près les facultés de droit, 359. — L'expertise médico-légale, 360. — Le devoir du médecin expert, 361. — Le juge et l'expertise, 361. — Le délire partiel, 362 ; devant le code pénal, 363. — Le délire partiel et le libre arbitre, 364. — La monomanie ; solidarité des facultés, 365. — Dangers de la responsabilité partielle, 366. — L'alcoolisme et la responsabilité pénale, 367. — L'ivresse, d'après les législations française, italienne, anglaise, 368. — Les circonstances atténuantes, 369. — La responsabilité atténuée dans la faiblesse d'esprit, 370. — Critique de l'article 47 du nouveau code pénal italien, 370. — Les asiles spéciaux pour les aliénés dits criminels, 372. — Le somnambulisme naturel et l'hypnotisme devant la loi pénale, 373. — La responsabilité morale et pénale dans le sommeil, 374. — État de condition seconde, 375. — L'hypnotisme, la suggestion, 376. — L'hypnotisé est-il un automate ? 377. — Les hypnotisables, 378. — La suggestion après le réveil, 379. — Les tentatives de simulation : l'affaire Gouffé, Gabrielle Bompard, 380. — Le crime et l'auto-suggestion, d'après M. le Dr Bernheim, 381. — Les prétendus empoisonnements à distance chez les hypnotisés ; M. le Dr Luys et l'Académie de médecine, 383. — Responsabilité légale de l'hypnotisé et de l'hypnotisant, 384. — La suggestion et le faux témoignage, 384. — La pratique de l'hypnotisme, 385. — L'hypnotisme et le libre arbitre, 385.

## CHAPITRE XVII. — LE DÉTERMINISME ET LA PEINE. . . . . 387

Théories qui veulent séparer la responsabilité légale de la responsabilité morale, 387. — Théories qui assimilent le criminel à un animal nuisible, à une plante vénéneuse, à un mauvais rouage, 390. — L'homme criminel est un homme, 391. — Théories qui remplacent la *peine* par le *traitement*, 392. — Théories qui proposent de punir non à raison de la *culpabilité morale*, mais à raison de la *temibilità*, 393. — Conséquences contradictoires des théories déterministes : impunité des criminels, ou punition des aliénés, 395. — Distinction du droit de punir et du droit de défense, 396. — Avec le déterminisme, la *menace* de la peine est légitime, mais son *application* ne l'est pas, 397. — La peine peut-elle être assimilée à un moyen de dressage ? 397. — Injustice de la peine dans la théorie déterministe, de l'aveu des déterministes, 398. — La société n'est-elle pas tenue d'être plus juste que la nature ? 399. — Les droits individuels et les devoirs de la société, 400. — La personne humaine, 401. — Le devoir du magistrat, dans l'application de la peine, 401. — Inconscience de Scho-

penance et L. S. Mill, reconnaissant que l'homme est moralement responsable de son caractère, 402. — Réponse à la théorie, d'après laquelle la peine n'est légitime qu'avec le déterminisme, 404. — Le libre arbitre et les motifs, 405. — Le but et la cause de la peine, 405. — La volonté n'est pas une balance, 406. — Dans le système de Mill, le criminel est irresponsable, si la crainte de la peine n'a pas été le motif le plus fort, 406. — La recherche de la responsabilité morale ne ramène pas la confusion de la morale et du droit, 407. — La responsabilité pénale n'est pas tout objective, 408. — Conditions pour que la peine soit efficace, 409. — Le déterminisme change l'esprit et la lettre du code pénal, il remplace la *culpabilité morale* par la *lemibilité*, 411; il supprime les circonstances atténuantes, ou plutôt les transforme en circonstances aggravantes, 412; il supprime l'aggravation de la responsabilité tirée de la préméditation, 412. — Examen des divers systèmes proposés pour remplacer la préméditation; le motif du crime, 413. — Les classifications du législateur doivent être corrigées par le juge, 414. — Le déterminisme modifie l'article 2, relatif à la tentative, 417. — Il supprime la honte du crime, 417. — La théorie de la laideur morale, laissant subsister, d'après MM. Garofalo et Fouillée, la honte du crime; sa réfutation par Plutarque, 418. — Le déterminisme supprime les remords, 419. — Inefficacité de la peine sans la honte, 420. — La pitié et la charité envers les criminels, 422. — Sollicitude excessive des déterministes pour les criminels; indulgence malsaine pour les crimes *passionnels* et les crimes *collectifs*, 423. — Examen de la théorie de M. Tarde: peut-on conserver l'idée de culpabilité morale, sans le libre arbitre? 424. — Est-il vrai que la croyance au libre arbitre et à la responsabilité personnelle soit de date récente? 424. — La responsabilité personnelle et la solidarité familiale, à l'origine des sociétés, 425. — Est-il vrai que le législateur sépare la responsabilité pénale du libre arbitre? 427. — L'identité personnelle, condition, et non base de la responsabilité pénale, 427. — Y a-t-il, dans la folie, substitution d'un moi à un autre moi? 428. — La persistance de l'identité « dans l'intervalle de l'acte à l'accusation » ne rend pas le criminel responsable, 429. — Le changement de caractère le rend-il irresponsable? 430. — La *similitude sociale*; l'origine des sentiments moraux et la formation de la notion du bien et du mal *sensible*, d'après M. Tarde, 431. — Les sentiments moraux, *effets* des jugements moraux, présupposent le libre arbitre; le milieu social ne crée pas la morale, 432. — La similitude sociale n'est pas une base de la responsabilité, d'après la conscience et d'après la loi; elle aurait pour conséquence l'irresponsabilité du traître et d'autres grands criminels, 433. — Conclusion: l'idée de culpabilité ne peut être séparée du libre arbitre, 434.

## CHAPITRE XVIII. — L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE ET LA PEINE. . . . . 436

L'application du darwinisme au droit pénal, 436. — L'épuration de la race par la peine de mort, 436. — Mesures proposées pour empêcher les criminels de procréer, 437. — La transportation, 439. — L'emprisonnement, la réparation, 440. — La suppression des circonstances atténuantes et de la proportionnalité de la peine au délit; leur remplacement par « la recherche de l'idoneité du coupable à la vie sociale », 440. — Les classifications des criminels, 442. — Les criminels d'*occasion* et les criminels d'*habitude*, 445. — La suppression de la réforme pénitentiaire par la croyance à la fatalité du crime, 447. — Proposition de séquestrer, pendant toute leur vie, les mineurs incorrigibles, 449. — Critique de la proposition relative à la suppression de la liberté provisoire et à l'arrestation de l'homme dangereux, avant l'exécution du crime, 450. — La proposition de MM. Garofalo et Tarde tendant à la suppression du jury, 452; les imperfections du jury, 453; les moyens de les corriger, 356. — Faut-il remplacer le jury par des experts anthropologistes et créer deux sortes de juges? 457. — La prescription, 458. — L'amnistie et le droit de grâce, 459. — Conclusion, 459.

## CHAPITRE XIX. — L'UTILITARISME ET LA PEINE. . . . . 461

Utilitarisme en législation: la prescription, la tentative, 461. — L'idée de justice; la légalité et le droit naturel, 462. — La loi non écrite et la loi positive, 463. — La morale et le droit pénal, 464; le délit et la *faute*, 465. — Les conséquences de l'utilitarisme en droit pénal, 465. — Le code pénal de 1810 et l'influence de Bentham, 466. — Les peines infamantes, l'analogie de la peine avec le délit, 467. — Les lois de salut public, 468. — Les variations des législations, 469. —